CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE			COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC		Gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référée	Salle prévue	
No :	500-06-001128-210		de		
					Date: 10 avril 2024
					Code :
Juge: L'honorable Sylvain Lussier, i.c.s.					JL-4908

Partie demanderesse				Avocat(e) (s)			
FEMMES AUTOCHTO QUÉBEC INC. et LUCIE GRENIER et SUZIE O'BOMSAWIN Demanderesses	NES DU			Me David Schulze dschulze@dionnesch Me Marie-Eve Dumo mdumont@dionnesc Me Sara Andrade sandrade@dionnesc Me Mary Eberts eberts@ebertslaw.or	nt hulze.ca hulze.ca	<u>om</u>	
Partie défenderesse				Avocat(e)(s)			
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA				Me François Joyal francois.joyal@justice.gc.ca Me Josianne Philippe josianne.philippe@justice.gc.ca Me Kateri Vincent kateri.vincent@justice.gc.ca			
Nature de la cause							
Civile							
Requête (s) Demande du PGC pour permission de produire une preuve appropriée Cote(s) 20 / 21							
Paratechnicienne judiciaire : Johanne Dion			Sténographe				
ENREGISTREMENT NU Audition AM:		Fin 1	3h30	Audition PM:	Début	Fin	
Affaires référées au maître des rôles Résultat de l'au				ésultat de l'audition			
VU la demande du Procureur Général du Canada pour permission de produire une preuve appropriée;							
VU le cons	VU le consentement des demanderesses;						
LE TRIBU	LE TRIBUNAL :						
ACCUEIL	ACCUEILLE la demande pour permission de produire une preuve appropriée;						

PV Cour supérieure Page 1 / 2

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE			COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		férée	Salle	
No: 500-06-001128-210	C	de	prévue	
				Date: 10 avril 2024
				Code :
Juge: L'honorable Sylvain Lussier, i.c.s.				.II -4908

	AUTORISE le Procureur général du Canada de pro	oduire une preuve appropriée;			
	AUTORISE la production des pièces, PGC-1, PGC-2 et PGC-3;				
	Le tout sans frais de justice.				
13h30	Fin de l'audience				
		SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.			
	Johanne Dion, paratechnicienne judiciaire.				

PV Cour supérieure Page 2 / 2